



Laon, le 12 janvier 2017

Communiqué de presse

Vigilance Rouge pour vents violents et Vigilance Orange pour neige et verglas dans le département de l'Aisne

Le Préfet appelle les usagers à la prudence suite à l'alerte météo lancée par Météo France. Le département de l'Aisne est placé en vigilance rouge pour « vents violents » et en vigilance orange « neige et verglas » à compter de ce soir 20h00. Les transports scolaires sont suspendus demain vendredi 13 janvier 2017.

Une forte tempête hivernale va concerner la moitié nord du pays. Le vent va se renforcer nettement dans la soirée sur l'ouest de la région, gagnant en première partie de nuit de jeudi à vendredi l'ensemble des Hauts-de-France et se décalant sur la Belgique en fin de nuit. Ces vents pourront être violents voire tempétueux avec des rafales de 100 à 110 km/h, jusqu'à localement 120 km/h.

Durant la nuit, en lien avec le décalage vers l'est de la dépression et la progression d'une masse d'air nordique beaucoup plus froide, les précipitations évoluent en neige par l'ouest des Hauts-de-France. Elles se produiront sous la forme d'averse neigeuse : 3 à 7 cm de neige au sol sont attendus localement, un peu plus vers les frontières belges, 2 à 5 cm en allant vers le sud de la région. Les vents forts peuvent occasionner des congères. Ce régime d'averses neigeuses arrivant par le nord, devrait se poursuivre vendredi, apportant localement 2 à 4 cm de neige supplémentaires.

Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, invite la population à la plus grande prudence et à adapter son comportement face aux vents violents prévus ce soir. Il appelle les usagers à être très vigilants sur les routes, en particulier du réseau secondaire, notamment dans la matinée de vendredi, compte tenu de la baisse des températures et du risque de verglas qui pourra rendre les sols particulièrement glissants.

Les services de l'État suivent attentivement l'évolution de la situation en lien avec les services de Météo France, les gestionnaires de la voirie, les collectivités, les professionnels des transports et ENEDIS. Les services publics sont mobilisés pour assurer la viabilité des axes de circulation dans la région.

Conseils de comportement :

Vents violents

- dans la mesure du possible, restez chez vous et tenez-vous informé de la situation (radios locales),
- en cas d'obligation de déplacement : limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, n'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
- si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02

Vigilance orange neige et verglas :

- renseignez-vous sur les conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ;
- différez ou limitez vos déplacements. Empruntez les grands axes. Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer et adaptez votre conduite aux conditions météorologiques : réduisez fortement votre vitesse, évitez toute manœuvre brutale, portez une attention particulière au respect des distances de sécurité, à la bonne utilisation des feux, repérez les zones délicates (ponts, sous bois, zones ombragées ou humides) où les risques de verglas sont plus fréquents. Si vous devez ralentir, faites-le très progressivement. Prévoyez un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route ;
- facilitez le passage des engins techniques ;
- prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets divers ;
- n'intervenez pas sur les toitures ;
- rangez les objets exposés au vent ;
- installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- n'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero) ni les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.